La Réunion, vers une île-jardin

Les paysages du littoral

- Protéger et valoriser les paysages côtiers naturels
- Revaloriser ou requalifier les paysages littoraux dégradés, urbains ou péri-urbains

Les paysages de l'eau douce

- Valoriser les paysages de l'eau douce attractifs et touristiques
- N.C. Valoriser les bords de ravine accessibles au public en milieu urbain
- Améliorer la qualité paysagère et environnementale des aménagements contre les risques naturels

Les paysages de nature

- Préserver et valoriser les ravines, les remparts structurants et les autres reliefs singuliers
- Préserver et gérer la biodiversité des pentes « naturelles » et des cirques (brandes, forêts, etc.)
- Gérer les plantes envahissantes et prévenir leur développement
- Valoriser économiquement la forêt et les espaces naturels en adoptant des pratiques agroécologiques
- Organiser l'accueil du public et gérer la fréquentation et requalifier les principaux sites d'accueil peu valorisés
- Préserver et valoriser les principaux points de vue sur le grand paysage
- Requalifier les rebords de ravines urbanisées sensibles dans le paysage et/ou non accessibles

Les paysages agricoles

- Protéger sur le long terme les grands paysages agricoles préservés de l'urbanisation et les coupures d'urbanisation fragiles
- Protéger et préserver les paysages agricoles diversifiés et/ou riches en structures et éléments de paysage
- Revaloriser par les structures végétales les paysages agricoles dégradés (friche et/ou mitage)
- Composer des lisières urbaines plantées à l'interface entre l'urbanisation et les espaces agricoles
- N.C. Encourager les pratiques agro-écologiques et agro-forestières
- N.C. Développer l'agriculture de proximité à circuits courts dans les secteurs imbriqués à l'urbanisation
- N.C. Promouvoir des labels localisés de produits agricoles de qualité (cirques notamment)
- N.C. Développer l'agritourisme, organiser et qualifier l'accueil du public « à la ferme »
- N.C. Valoriser le patrimoine architectural et paysager des domaines agricoles
- N.C. Améliorer la qualité architecturale et paysagère des constructions agricoles

Les paysages des mobilités

- Protéger les abords des routes non construits et valoriser les grandes perspectives paysagères (routes-paysage)
- Requalifier les routes urbanisées en boulevards urbains ou routes-parcs Enterrer les réseaux aériens et maîtriser les publicités envahissantes
- N.C. Renforcer le réseau des circulations douces ombragées
- N.C. Améliorer le paysage des stationnements : réduction/mutualisation, déminéralisation, plantations, noues, énergies renouvelables, etc.

Les paysages de l'habitat

- Conforter la qualité des centralités de villes, villages ou quartiers bien affirmées et/ou riches en patrimoine architectural et jardins
- Préserver l'urbanisme végétal existant
- Requalifier l'héritage urbanisé des dernières décennies, revaloriser les centres-bourgs et villages créoles, notamment dans les Hauts
- Composer des lisières urbaines plantées à l'interface entre l'urbanisation et les espaces agricoles
- Requalifier et structurer l'urbanisation en archipel plutôt qu'en linéaire : conforter les centralités, composer la trame paysagère et promouvoir l'urbanisme végétal
- N.C. Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des espaces publics
- N.C. Organiser l'aménagement urbain avec le grand paysage (vues, perspectives, accès directs)
- N.C. Pérenniser l'héritage architectural et urbain et le « petit patrimoine »

Les paysages des activités, des équipements et des énergies

- Améliorer la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités et des équipements par l'eau, le végétal, les matériaux bio-sourcés et les énergies renouvelables
- N.C. Maîtriser l'aspect des activités depuis les infrastructures (vues, interfaces, clôtures, enseignes, etc.)
- Maîtriser le déploiement des sites d'énergies nouvelles dans le temps et dans l'espace Améliorer les insertions existantes dans le paysage

Territoires à enjeux forts

- Engager ou poursuivre des démarches paysagères sur les territoires à enjeux forts

N.C. = Non cartographié

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté Égalité Fraternité

Atlas des paysages de La Réunion
Juin 2023
DEAL Réunion

© Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes

Folléa-Gautier paysagistes urbanistes